

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publiée le 05 avril 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-huit mars** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 22 mars 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Stéphane GARCIA, 1^{er} Adjoint.

Présents : Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusé : Gérard ENDERLIN

Absents : Thierry LAGNEAU, Alain MILON

Représentés par pouvoir : Dominique ATTUEL, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2024_47

BILAN FINANCIER DU SELF 2023

Dans le cadre du vote du compte administratif 2023 du budget annexe de la cuisine centrale, le conseil municipal est informé du coût des repas et du montant de la subvention d'équilibre que nécessite la vente des repas aux agents.

Sur l'exercice 2023, le coût moyen total du repas pour le self mairie est de 10,71 €. Le prix de vente des repas a augmenté au 24 août 2023 passant de 4,65 € pour les repas à 4,85 € et de 3,00 € à 3,20 € pour les emportés.

Compte tenu du nombre de repas vendus en 2023 aux agents communaux (125 pour le self et 883 pour les repas à emporter), le budget principal concourt à l'équilibre du budget du self pour un montant hors taxe de 7 532,43 €.

Pour information:

	2021	2022		2023	
Nombre de repas servis : self mairie	70	213		125	
Tarif appliqué	4,55 €	4,55 €	4,65 €	4,65 €	4,85 €
Nombre de repas servis : emporté self	1 023	1 093		883	
Tarif appliqué	2,85 €	2,85 €	3,00 €	3,00 €	3,20 €
Recettes encaissées	3 234,05 €	4 130,05 €		3 263,25 €	
Coût moyen du repas	8,89 €	9,79 €		10,71 €	
Nombre de repas servis	1 093	1 306		1 008	
Coût du service	9 716,77 €	12 785,74 €		10 795,68 €	
Subvention d'équilibre	6 482,72 €	8 655,69 €		7 532,43 €	

Les prestations réalisées sont en diminution en 2023 de 41% pour les repas self et de 19% pour les emportés. Le coût moyen du repas est quant à lui en augmentation de 9,4% le budget de la cuisine centrale ayant été lourdement impacté par l'inflation sur les denrées alimentaires et sur les fluides qui constituent l'essentiel de ses dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, la subvention d'équilibre nécessaire sur 2023 est en baisse de 12,9%, l'effet diminution des prestations l'emportant sur celui de la hausse du coût moyen des repas.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du bilan financier du self pour l'exercice 2023.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 12 mars 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le tableau des charges supplétives de la cuisine centrale pour l'exercice 2023 ;

Sur le rapport présenté par Christelle PEPIN;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du bilan financier du self pour l'exercice 2023.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.